REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

18.12.1104
Projet d'un jardin collectif du Conseil de quartier Vaulx Sud - Dumas - Genas - Chénier - Les Brosses - Convention avec Alliade

RAPPORT DE MADAME KAOUAH

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil municipal a approuvé la réalisation des investissements des Conseils de quartier pour l'année en cours. Il a notamment approuvé le projet d'un jardin collectif sur le quartier Chénier porté par le Conseil de quartier Dumas - Genas – Chénier – Les Brosses avec sur 2018, l'engagement d'une phase pré-opérationnelle.
L'emplacement envisagé pour le futur jardin collectif est situé sur une parcelle relevant de la domanialité du bailleur social Alliade. Dès lors, une convention s'impose entre la ville de Vaulx-en-Velin et Alliade en vue du versement d'une subvention pour compte de tiers.
Cette convention précise le cadre de la participation financière de la ville pour la mission d'accompagnement technique préalable aux travaux sur le site.
La mission confiée à un prestataire par Alliade Habitat comprendra :

- une phase de concertation avec les habitants, qui devra être engagée dès le début du projet;
- un état des lieux complet faisant ressortir les hypothèses, leur faisabilité juridique, foncière et sociale ;
- un avant-projet détaillé « assistance à maîtrise d'ouvrage » comprenant une étude d'aménagement et l'élaboration de plan d'aménagement détaillé ;
- un projet opérationnel de « maîtrise d'œuvre sociale » applicable sur cet espace et conforme aux choix réalisés ;
- un accompagnement technique transitoire lors de la première année après l'ouverture des jardins.

Alliade Habitat s'engage à implanter ce projet de jardin partagé sur son domaine et à ouvrir ce jardin partagé à l'ensemble des habitants de la ville de Vaulx-en-Velin qui souhaiteront s'y associer.
Un comité de pilotage sera créé, composé des représentants de la ville et du Conseil de quartier, et des représentants d'Alliade Habitat.

Pour ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention pour compte de tiers de 22 140 euros à Alliade Habitat.
Il est à relever que la Métropole de Lyon accompagne financièrement les différentes phases du projet (2.150 euros pour la phase pré-opérationnelle et 40% des dépenses d'investissement pour la réalisation du jardin).
En conséquence, je vous propose :

➢d'autoriser Madame la Maire à signer la convention jointe au rapport avec Alliade Habitat, pour le financement de la phase « Projet pré-opérationnel » d'un jardin partagé sur le quartier Chénier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;
Vu les articles L2121-1 à L2121-23, CGCT qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
Vu l'article les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner la mise en place de jardins partagés, espaces de participation démocratique, permettant la création de lien social intergénérationnel et interculturel.
Considérant l'intérêt de la Ville d'établir un partenariat avec Alliade Habitat afin de cofinancer la mission d'accompagnement technique préalable aux travaux ;
Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Nassima KAOUAH, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
➢autorise Madame la Maire à signer la convention jointe au rapport avec Alliade Habitat, pour le financement de la phase « Projet pré-opérationnel » d'un jardin partagé sur le quartier Chénier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 33
Votes Pour : 33
Votes Contre :
Abstention :

➢autorise Madame la Maire à signer la convention jointe au rapport avec Alliade Habitat, pour le financement de la phase « Projet pré-opérationnel » d'un jardin partagé sur le quartier Chénier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY